



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

8/12/2022

ID : 057-215702077-20221205-2022120531-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM -FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

**31 - Demande de subvention de fonctionnement 2022
- Confrérie de la prune et de la quetsche**

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

La confrérie de la prune et de la quetsche nous a adressé sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

Cette subvention a pour but de permettre à l'association de continuer à mener des actions de promotion de ces fruits emblématiques de la région.

Il est proposé au conseil municipal de lui octroyer une subvention de fonctionnement 2022 de 600 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

Donne son accord à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2022 de 600 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ